



Ecosystem Welcome GUIDE

Dublin

ÉDITION 2021

VOS RÉFÉRENTS STARTUP DE LA TEAM

FRANCE EXPORT SUR LE TERRAIN



David Jullo
Président FrenchTech Dublin



Michèle Nissen-Sageot
Adjointe du Chef du Service
économique de Dublin



Caroline Viguiier
Programmes and Partnerships
Manager at The Digital Hub
Development Agency



Mounir Boulazreg
Manager, Commercial Sales for
France and Spain at Datadog



Isabelle Tibayrenc
Cheffe de Pôle Tech et Services
Business France
Royaume-Uni et Irlande



Léa Biagi
Events & Services Executive,
France Ireland Chamber of
Commerce



Mathieu Gorge
CEO at VigiTrust - Chairman
of the VigiTrust Global
Advisory Board



Marc Daumas
Attaché scientifique
Ambassade de France



Flavien Plouzenec
UX Designer

AVANT-PROPOS



Pourquoi ce guide ?

Ce guide a été réalisé par le Service économique de Dublin, avec la Communauté French Tech Dublin, le bureau Business France à Dublin et la Chambre de Commerce française en Irlande. Il s'agit d'un guide « mise en bouche » qui a pour vocation de dresser une esquisse de l'écosystème Tech local.

Grâce au dynamisme de son secteur numérique, à ses liens économiques étroits avec les États-Unis, à sa taille et à sa capacité à mobiliser rapidement les acteurs autour de projets et d'événements, l'Irlande possède un avantage compétitif unique en Europe, et se caractérise par son dynamisme et son pool de talents IT. Le pays se distingue également par la présence de la totalité des leaders mondiaux du secteur informatique. Par ailleurs, la France reste une marque forte dans ce pays. La création d'un French Tech Hub à Dublin, en 2016, a permis de mettre en relation la qualité reconnue du réseau de startups irlandais à l'environnement dynamique et innovant de la French Tech en France, avec par exemple SKMMP, Campsited et Knowyourcustomers.

Si vous êtes un entrepreneur français souhaitant s'étendre au marché irlandais ou baser son hub européen en Irlande, cet Ecosystem Welcome Guide de Dublin est fait pour vous.

PROGRAMME FRENCH TECH 2021

Le programme 2021 s'articule autour de 5 axes :

Greentech/Smart Cities

Le thème de l'année est la Greentech/Smart Cities. Des événements en association avec Business France et la Chambre de Commerce sont prévus tout au long de l'année : podcasts, Clubhouse rooms et articles d'influence. Des startups françaises de la greentech seront invitées à découvrir le potentiel du marché irlandais.

Climathon

Dès le mois de mars, la French Tech Dublin s'associe à un « Climathon » de 5 semaines sur les campus irlandais. L'événement est organisé par l'ambassade de France, en partenariat avec les communautés et universités du pays.

Association of Irish Business Angels

La French Tech Dublin étudie la création d'une association d'investisseurs irlandais intéressés par le marché français.

Opportunités post-Brexit

Des routes commerciales directes entre la France et l'Irlande se dessinent, ainsi les acteurs de la logistique doivent s'équiper en solutions pour répondre à ces nouveaux enjeux.

CHOISIR DUBLIN

Orienter

Nous pouvons orienter les membres de La French Tech vers les interlocuteurs qui répondront le mieux à leurs besoins. En plus de Business France et de la Chambre franco-irlandaise, nous comptons des membres de la French Tech, qui pourront vous recommander des solutions d'hébergement, vous donner leur avis sur l'écosystème irlandais ou encore vous connecter avec des talents locaux.

Nous avons plus de **500 membres** : **salariés** des entreprises du secteur de la technologie, startups et institutionnels.

Premier hub tech européen

L'Irlande constitue une destination de choix pour **l'implantation des sièges européens des grandes entreprises du numérique** comme Google, Microsoft ou Salesforce.

Ces choix d'implantation sont essentiellement liés à :

1. L'historique d'implantation des sous-traitants automobiles au début du XX^e siècle (IBM avec Ford) ;
2. Une fiscalité attractive ;
3. La pratique de la langue anglaise ;
4. La proximité culturelle entre l'Irlande le Royaume-Uni et les États-Unis ;
5. Le système légal de *common law* ;
6. L'Irlande est désormais l'unique pays de l'UE ayant l'anglais comme langue officielle.

À noter que nous n'assistons à aucun impact du Brexit sur les structures des sièges européens des grandes entreprises du numérique.

La crise du Covid-19 a eu néanmoins un effet d'exode d'une partie des employés vers leurs pays d'origine (large pratique du *work from home* prolongée). Ceci crée des opportunités de recrutement massives d'une main-d'œuvre très qualifiée pour nos sociétés françaises.

Le Brexit

Le secteur des technologies de l'information et des communications est un secteur industriel majeur en Irlande et couvre de nombreuses facettes de cette industrie : soutien à la clientèle, stockage des centres de données, achat de matériel et de logiciels, etc.

Une grande partie du matériel et des logiciels vendus en Irlande est achetée auprès de grands distributeurs basés au Royaume-Uni. Dans certains cas, ces distributeurs britanniques ont ouvert des filiales en Irlande, mais celles-ci n'agissent que comme des installations de stockage limitées, avec de petites équipes de vente et de service à la clientèle.

Plus de 400 entreprises financières en Grande-Bretagne ont transféré leurs activités, leur personnel et leurs assets à hauteur de 1 150 Mds EUR vers des centres de l'Union européenne en raison du Brexit. Dublin est devenu le plus grand centre bénéficiaire avec 135 relocalisations, suivie de Paris (102 relocalisations), Luxembourg (95 relocalisations), Francfort (63 relocalisations) et Amsterdam (48 relocalisations).

FAIRE DES AFFAIRES A DUBLIN

Ouvrir une entité légale

Créer une succursale

Une succursale est une entreprise dépendant du siège social. À la différence de la filiale, la succursale n'a pas une personnalité morale distincte de sa « maison-mère ». C'est une simple structure décentralisée. Par exemple, la maison-mère et la succursale ont une comptabilité commune et établissent la même liasse fiscale.

Comme toute entreprise, la succursale a **des fonctions commerciales et logistiques** (prospection, gestion des actions opérationnelles, réalisation d'un suivi des ventes...). Mais elle présente un avantage pour l'entreprise en ce qu'elle permet **l'amélioration de la politique commerciale** de la société-mère via la remontée des informations et la mise en place d'infrastructures locales.

Quel que soit le pays de l'Union européenne, les succursales doivent : **être inscrites au registre des sociétés et être enregistrées auprès des autorités** chargées du recouvrement des impôts/taxes et de la TVA, ainsi que des **organismes de sécurité sociale** ; **publier des informations** sur la société-mère et sur leurs activités.

En Irlande, la structure décentralisée **doit être inscrite au registre des sociétés irlandaises (*Companies Registration Office*) le mois suivant son implantation afin de recevoir un certificat d'enregistrement**. L'enregistrement peut se faire par voie électronique ou par papier. De nombreux documents sont à fournir, notamment les informations relatives à la société-mère telles qu'une copie des statuts traduits, une liste des administrateurs et le nom du secrétaire général, une copie certifiée des comptes audités et les coordonnées irlandaises des personnes habilitées à représenter la société (*Companies Act 1963, Part IX*).

En ce qui concerne les **incidences fiscales**, l'entité irlandaise d'une société étrangère est **assujettie à l'impôt sur les sociétés irlandaises pour les bénéfices provenant de la société irlandaise**. Étant donné qu'il existe une convention de non-double-imposition entre la France et l'Irlande, la société française bénéficiera d'un crédit d'impôt dans son pays.

Lorsque la société est une succursale d'une société enregistrée dans un des pays de l'Union européenne, il n'est pas nécessaire de déposer ses propres comptes, dans la mesure où la société-mère fournit une garantie liée aux dettes de la succursale, et une copie de ses comptes consolidés. Les succursales sont tenues de fournir des comptes selon la législation européenne. Dans certaines circonstances, une succursale doit fournir, sur une base annuelle, un bilan comptable au registre des sociétés.

Ouvrir un point de vente

L'ouverture d'un point de vente est une démarche à entreprendre après avoir soigneusement préparé le terrain.

Principales recommandations :

- Ne pas négliger les études préliminaires, en s'appuyant notamment sur des cabinets professionnels ;
- Prendre le temps de s'implanter solidement ;
- S'entourer de personnel local ;
- Bien contrôler son développement ;
- Ne pas occulter l'aspect logistique, tant en termes de coûts que de sécurité.

Quel que soit le type de société ayant une personnalité juridique propre, elle doit transmettre ses statuts et le formulaire A1 au registre des sociétés lors de sa constitution.

Les statuts

Ils sont rédigés par les membres fondateurs ou par un *solicitor*. En Irlande, ils sont répartis en deux actes (sauf pour les nouvelles LTD, qui ne nécessitent qu'un seul formulaire, le *Constitution*).

Le *Memorandum of Association* (l'Acte constitutif) précise le nom, la forme, l'objet, le siège social, le montant et la répartition du capital social.

Les *Articles of Association* contiennent les règles de fonctionnement et d'administration de la société.

Le formulaire A1

Ce formulaire est disponible auprès du registre irlandais des sociétés, le *Companies Registration Office*.

Les informations à communiquer sont : le nom de la société, son siège social, l'identité et l'adresse des administrateurs (au moins deux) et du secrétaire général. Dans le cas où un avocat est chargé de la constitution de la société, ses coordonnées lui sont aussi demandées. Le formulaire doit être signé par un administrateur, le secrétaire général ou l'avocat, en présence d'un *Commissioner of Oaths*, d'un *Peace Commissioner*, d'un *Practising Solicitor* ou d'un *Notary Public* qui, par sa signature, déclarera la légalité et la conformité de l'objet social de la société avec l'activité commerciale effectivement réalisée.

Si ces démarches sont effectuées depuis la France, le document devra être signé devant un notaire avec vérification préalable des identités des différents signataires.

Le siège social prévu par les documents sociaux doit être situé en Irlande, et les documents sociaux doivent y être conservés.

La société de droit irlandais peut être constituée sous dix jours ouvrables, dès lors que les statuts sont approuvés. Les statuts peuvent être modifiés au moment de l'immatriculation ou postérieurement par une résolution des associés.

Si certains documents impératifs ne sont pas transmis, et si la société ne se conforme pas aux obligations administratives d'enregistrement (publicité, retour annuel, dépôt des comptes, etc.), elle pourra être pénalisée financièrement, voire radiée du registre des sociétés et dissoute. La société préalablement avertie pourra se conformer et/ou contester toute procédure ou notification initiée par le CRO. Une société radiée peut également être réinstaurée sous certaines conditions. Le recours à un *solicitor* est conseillé pour de telles démarches.

Quant aux frais de constitution, ils varient en fonction de la spécificité des statuts, des prestations de l'avocat et du notaire :

- Frais d'enregistrement de la société (*registration fees*) : 100 EUR en format papier ou 50 EUR en format électronique ;

- Frais d'enregistrement du nom de la société (*business name registration fees*) : 40 EUR en format papier ou 20 EUR en format électronique ;
- Frais de déclaration de conformité : entre 10 et 20 EUR ;
- Frais divers (impression des statuts, sceaux, etc.) : environ 60 EUR ;
- Honoraires du *solicitor* dont le recours est facultatif mais fortement conseillé ;
- Honoraires du notaire ou bien du *Commissioner for Oaths* pour vérifier/valider la déclaration de conformité (*Statutory Declaration*).

En règle générale, les frais de constitution d'une société vont **de 500 à 1 500 EUR**.

Une *Private Limited Company* peut commencer à exercer ses activités dans de courts délais dès la procédure d'immatriculation. Une *Public Limited Company* ne peut réellement démarrer son activité qu'après obtention d'un deuxième certificat, le *Trading Certificate*, délivré dès que l'entreprise a réuni le capital exigé par la loi.

Pour toutes informations complémentaires liées notamment au type de société choisi, vous pouvez consulter le site internet cro.ie ou directement contacter le *Companies Registration Office*.

Se financer

Bpifrance, banque publique d'investissement, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure également des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, en partenariat avec Business France.

Issu du rapprochement d'OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions, Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape-clé de leur développement avec une offre adaptée aux spécificités régionales au travers de différents produits.

- **Le Prêt de croissance internationale** propose de financer des investissements immatériels et des besoins en fonds de roulement liés au développement à l'international.
- **La Garantie de Projets à l'International** garantit les apports en fonds propres

permettant l'implantation par création, rachat ou développement d'une filiale hors Espace économique européen.

- **Le Crédit Export** vise à offrir une solution de financement à l'acheteur étranger public ou privé dans le cadre d'un contrat d'exportation de biens d'équipement ou de services.
- **Avance + Export** est une aide permettant de maintenir son niveau de trésorerie dans l'attente du règlement des factures export libellées et payées en euros.

Bpifrance Assurance Export

[Bpifrance Assurance Export](#) gère, pour le compte de l'État, une large gamme de garanties destinées à favoriser et soutenir les exportations françaises. En assurant des risques non assurables par le marché privé, elle vise à soutenir les entreprises qui prospectent les marchés à l'international, s'implantant à l'étranger ou y commercialisant des biens et services.

Cinq procédures sont ainsi gérées par Bpifrance Assurance Export pour le compte de l'État :

- **L'assurance prospection**, qui propose aux PME françaises une assurance contre le risque d'échec commercial lors de leurs démarches de prospection des marchés étrangers ;
- **L'assurance-crédit**, qui garantit la réalisation de grands projets à l'étranger contre les risques commerciaux, politiques ou catastrophiques ;
- **L'assurance change**, qui permet à toute entreprise de remettre des offres et/ou de conclure un contrat en devises sans être exposée aux variations de change ;
- **L'assurance des cautions et préfinancements**, qui couvre les émetteurs de cautions bancaires ainsi que les banques assurant le préfinancement export contre le risque de non-remboursement par l'exportateur ;
- **L'assurance investissement**, qui couvre les entreprises françaises réalisant des investissements à l'étranger et les banques qui les financent contre les risques de spoliation et/ou de destruction d'origine politique.

L'importance des réseaux

L'Irlande est un petit pays, et donc un pays de réseaux, où les gens se connaissent souvent depuis l'enfance. Que ce soit à l'école, sur les terrains de sport, à l'université, ou dans les milieux d'affaires, les Irlandais cultivent la relation en réseaux. Bien avant les réseaux sociaux en ligne, la société irlandaise fonctionnait déjà sur des relations basées sur la connaissance personnelle des individus qui la composent, la confiance et la solidarité.

En Irlande, les opportunités passent par le bouche-à-oreille. Ainsi, dans le monde professionnel, il faut être visible pour saisir les opportunités. Dans ce pays, les nouvelles se répandent très vite, que ce soit des *success stories* ou des échecs. Sur le marché des affaires, il est donc nécessaire de rencontrer du monde. Pour cela, il faut s'investir dans des clubs de sport : le golf et la voile sont des activités qui rassemblent fréquemment le monde des affaires. Appartenir à un réseau permet de se sentir soutenu, car les Irlandais sont altruistes, ils aiment aider et veulent que les gens réussissent. Être en contact avec des Irlandais est donc un avantage quand on souhaite faire des affaires en Irlande.

Les relations en Irlande ont donc un rôle fondamental. Il faut établir des rapports et instaurer la confiance pour arriver à constituer de bonnes relations avec les collègues et les clients. Par exemple, en tant que patron, prendre le temps de connaître et de bavarder avec ses collègues ou leur offrir à déjeuner ou à boire après le travail sera très apprécié et favorisera la loyauté de l'équipe. Au contraire, le refus d'une invitation à aller prendre un verre avec un collègue ou un client peut être considéré comme un manque de savoir-vivre. C'est ainsi que les Irlandais développent des liens personnels au sein d'un réseau professionnel.

Des relations informelles

La pratique des affaires en Irlande nécessite la prise en compte de différences culturelles profondes. Le visiteur français devra s'habituer à l'emploi quasi immédiat des prénoms dans les discussions d'affaires, comme dans la vie quotidienne en général et ce quelle que soit la position hiérarchique ; il ne doit pas hésiter à appeler ses interlocuteurs par leur prénom et éviter absolument « M. X ». Il ne s'agit pas là de familiarité mais plutôt de proximité.

Dans ce petit pays où tout le monde se connaît, la hiérarchie est bien moins marquée qu'en

France. Les modalités de communication sont plus consensuelles qu'en France, l'environnement très convivial. Les relations avec les supérieurs sont la plupart du temps simples et la communication aisée. Les Irlandais apprécieront un contact personnel, sans formalisme. À cet effet, la pratique de l'anglais est indispensable.

Gestion des conflits

La gestion des conflits professionnels avec un collègue se fait souvent de façon privée en Irlande, dans un cadre décontracté comme par exemple autour d'un café ou d'un verre après le travail. Les Irlandais évitent les conflits frontaux et n'expriment donc pas clairement leur désaccord. Il faut alors être vigilant aux nuances si un collègue semble peu enthousiaste à l'idée d'exécuter une tâche qui vient de lui être confiée. De manière générale, il faut autant que possible s'assurer de la complète adhésion de ses interlocuteurs.

Dans les comportements, l'agressivité, même passagère, n'est pas bien vue en Irlande. Il est également déconseillé de porter un jugement négatif, surtout s'il s'agit d'un jugement de valeur concernant une personne, même absente : tout le monde se connaît d'une façon ou d'une autre.

Les Irlandais n'aiment donc pas la confrontation et le conflit, qu'ils tentent d'éviter par l'humour notamment. L'humour compte également beaucoup pour briser la glace et gagner la confiance des autres. C'est ainsi qu'il est souvent très apprécié de trouver des bons mots pour détendre l'atmosphère lors d'une réunion, de présentations ou d'un rendez-vous.

Des notions du temps différentes

Du fait de leur forte culture entrepreneuriale d'influence anglo-américaine, les Irlandais ont tendance à privilégier les résultats concrets sur le court terme lorsque les Français favorisent le long terme.

La gestion du temps est importante pour les Irlandais. Il est conseillé dans les réunions de projets ou les négociations d'aller droit au but. Il faut être concret et pragmatique sans toutefois paraître agressif ou donner l'impression de forcer la main.

Cependant, il faut prendre en compte que l'on n'aborde pas tout de suite l'objet d'une

réunion d'affaires en Irlande. Il faut commencer doucement avec une conversation extra-professionnelle, par exemple, le résultat du dernier match de football gaélique. De même, lorsque l'on participe à une activité sociale avec un client, il ne faut parler d'affaires que si c'est le client qui commence par le faire ; en effet, la vente forcée est vue comme une marque d'impolitesse ou de sans-gêne.

Les Conseillers du Commerce extérieur de France (CCEF)

Plus de 4 000 chefs d'entreprises et experts remplissent la mission de CCEF à travers le monde. En tant qu'acteurs économiques à part entière du milieu dans lequel ils évoluent, ils organisent régulièrement colloques, séminaires et symposiums régionaux, en étroite collaboration avec les principaux acteurs institutionnels (Chambre de commerce internationale, Services économiques et Business France). Ils participent ainsi pleinement au rayonnement économique de la France, en mettant leur expérience du secteur privé au service des entreprises implantées à l'étranger.

Réseaux d'association technologique en Irlande

- Cyber Ireland → cyberireland.ie
- Blockchain Ireland → blockchainireland.ie
- ICT Skillnet → ictskillnet.ie
- ISACA → isaca.org
- Fintech Ireland → fintechireland.com
- Banking & payment association Ireland → bpfi.ie

VIVRE A DUBLIN

Se loger

Dublin est la principale ville d'Irlande. C'est le centre économique, industriel, politique, historique et culturel du pays. La ville et sa métropole compte plus de 1,8 M d'habitants. Avec près de 50 % de la population âgée de moins de 25 ans, Dublin est une ville très dynamique. Elle est la deuxième ville la plus chaleureuse du monde d'après Condé Nast Traveler 2015.

Dublin est séparée en deux par la Liffey : au nord, les quartiers plus populaires, au centre et au sud, les quartiers plus bourgeois et familiaux.

Se loger à Dublin peut paraître compliqué (peu d'offres) et dispendieux. Le parc immobilier locatif est insuffisant par rapport à la demande. Parmi les logements proposés, certains sont récents et tout à fait bien aménagés. Toutefois, le parc est souvent ancien et nécessite souvent des rénovations. Les logements de plus de trois chambres sont essentiellement des maisons.

Le quartier le plus populaire pour les jeunes actifs est le centre, de part et d'autre de la Liffey.

Les quartiers les plus populaires pour les familles sont notamment les quartiers du Sud de Dublin et de son agglomération.

Les loyers sont très élevés et varient de manière importante selon l'emplacement. Les plus élevés sont au sud de la Liffey (Dublin 2, 4, 6 et South Dublin). Le Nord de Dublin sera plus abordable.

Le système éducatif

L'école est obligatoire de 6 à 15 ans. Toutefois, en majorité, les enfants de 3 ans participent aux classes de jeux des « playschools » ou bien des écoles Montessori.

À partir de 4 ou 5 ans, les enfants fréquentent les écoles primaires (« primary schools »), composées de 6 classes. [→ Plus d'informations](#)

Les élèves intègrent ensuite les écoles secondaires (« secondary schools »), qui s'étendent sur 5 ou 6 ans. L'enseignement du second degré est dispensé par des établissements privés (mais en partie financés par l'État) et des établissements publics.

Organisation

- ❑ Junior cycle : 3 ans entre 12 et 15 ans, sanctionné par le Junior Certificate (équivalent du Brevet des collèges français).
- ❑ Année de transition : une année facultative souvent organisées sous forme de projets.
- ❑ Senior cycle : 2 ans de 16 à 18 ans, sanctionné par le Leaving Certificate (équivalent du Baccalauréat français).

Les élèves ont cours du lundi au vendredi, à raison d'environ 25 heures par semaine. Une classe dure 40 minutes. Une année scolaire compte 36 semaines de cours (de septembre à mai). → [Plus d'information sur l'enseignement secondaire en Irlande](#)

Les universités en Irlande sont nombreuses et de qualité. → [Plus informations](#)

Le lycée français d'Irlande est la seule école offrant l'ensemble du cursus français, de la petite section à la terminale, depuis 50 ans, conventionné du réseau AEFÉ et homologué par le ministère de l'Éducation nationale.

Le système de santé

Les Français bénéficient des mêmes droits à la Santé que les Irlandais.

Les services de la santé sont gérés à l'échelon central par le ministère de la Santé. Au niveau local, ces services sont gérés par huit administrations sanitaires régionales. La contribution d'organismes volontaires est encouragée, et de nombreux organismes bénéficient de subventions publiques.

Un système d'assurance médicale volontaire permet le remboursement partiel des frais médicaux (cf. Department of Health, à Dublin → doh.ie).

S'agissant de la couverture sociale française, les salariés expatriés, installés en Irlande et

bénéficiant du système de protection irlandais, n'ont plus droit aux prestations de la Sécurité Sociale française. La loi du 31 décembre 1976 a donné aux Français de l'étranger la possibilité d'adhérer aux assurances volontaires : maladie-maternité-décès, accidents du travail-maladies professionnelles. Ces assurances sont gérées par la Caisse des Français de l'Étranger ([→ cfe.fr](https://www.cfe.fr)).

RESSOURCES

Sites institutionnels

Ambassade de France en Irlande → ie.ambafrance.org

Service économique de l’Ambassade de France → tresor.economie.gouv.fr

Business France Irlande → businessfrance.fr

Chambre de commerce franco-irlandaise → franceireland.ie

French Tech Dublin

Site web → frenchtechdublin.com

Twitter → [@tech_dublin](https://twitter.com/tech_dublin)

Linkedin → [French Tech Dublin](https://www.linkedin.com/company/french-tech-dublin)

Clause de non-responsabilité

Service Économique de Dublin – Mission French Tech – Business France ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables de l’utilisation et de l’interprétation de l’information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Service Économique de Dublin – Mission French Tech – Business France ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables d’éventuels changements.

Copyright

2021 – Service Économique de Dublin – Mission French Tech – Business France. Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l’autorisation écrite expresse du Service Économique de Dublin, de la Mission French Tech et de Business France est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.